

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 18 juillet 2013**

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

L'an deux-mil treize, le 18 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de MARTINET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr. Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2013

PRÉSENTS : MM.PERROCHEAU Alain, FORTINEAU Martial, BRET Patrice, Mme FELIX Danielle, MM. HILLAIRET Dominique, GUILBAUD Patrick, CHAUVIN Jean, ELINEAU Jean-Rémy, Mmes CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MORNET Evelyne.

Excusés : Mr GIRAUDEAU Jacques, Mmes AGEON Stéphanie, BASSEE Laurence, BLUTEAU Catherine GUILLET Marie-Laure.

Mme Danielle FELIX a été désignée secrétaire de séance

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| en exercice | 15 |
| présents | 10 |
| votants | 10 |

OBJET : Achat terrains Mme MENARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration. La compétence assainissement ayant été transférée à la Communauté de Communes du Pays des Achards, c'est elle qui sera chargée de la construction, mais les terrains nécessaires à l'opération doivent être acquis par la commune.

Il rappelle également les démarches effectuées auprès de Mme Ménard, propriétaire des terrains choisis pour l'implantation de la nouvelle station, soit les parcelles cadastrées section A n°13 (4 430 m²) et B n°34 (3550 m²) et 1271 (1350 m²). Dans un mail du 10 avril 2013, la famille Ménard donne son accord pour la vente de ces parcelles au prix proposé par la commune soit 2 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- *D'acquérir les parcelles cadastrées section A n°13 (4430 m²) et B n°34 (3550 m²) et 1271 (1350 m²) au prix de 2 000 € net vendeur*
- *Les frais d'acte seront à la charge de la commune*
- *Autorise Mr le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et notamment à signer les actes nécessaires à cette opération.*

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| en exercice | 15 |
| présents | 10 |
| votants | 10 |

OBJET : e-collectivités Vendée - Délibération portant élection d'un représentant au sein du collège des communes

Le Maire expose :

Le projet de création du syndicat mixte e-collectivités Vendée, auquel notre commune a décidé d'adhérer, va maintenant entrer dans sa phase de concrétisation.

Le périmètre de la future structure est en effet connu dorénavant. Le Centre de Gestion et L'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée, qui coordonnent la mise en place du futur syndicat mixte, vont transmettre au Préfet de la Vendée la liste définitive des adhérents. Il pourra alors saisir pour avis la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, avant d'instruire la demande et de prononcer la création du syndicat mixte, au 1er janvier 2014 autant que possible.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du futur conseil d'administration sera la suivante :

- Collège des communes – 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants
- Collège des communautés – 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants
- Collège des autres syndicats – 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- SyDEV – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

- Vendée Eau – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Trvialis – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Centre de Gestion – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Les 3 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres syndicats). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection des délégués de leur collège, sous l'égide de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée qui, comme le prévoient les statuts, organisera cette élection par correspondance.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du conseil d'administration d'e-collectivités Vendée.

Le Maire indique à l'assemblée que :

- Alain PERROCHEAU, Maire s'est porté candidat pour représenter la commune,

Le conseil municipal, procède à l'élection.

Résultat du vote

- Mr Alain PERROCHEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu représentant de la commune.

- Dossiers et travaux en cours :

- Nouvelle Mairie: peu d'évolution, l'architecte attendait une confirmation suite à la rencontre du 20 juin dernier. Le Conseil confirme donc sa volonté de lancer le projet, tel que présenté lors de cette réunion. La consultation pour l'étude de sol est lancée, réponses des entreprises attendues pour le 31 juillet 2013.
- FDUR: compte rendu de la réunion publique du 03/07/2013. Peu de monde mais réactions intéressantes et constructives. Le plan du projet est sur le site internet.
- Travaux voirie au Lutron: les travaux devraient se terminer début septembre.
Reste des travaux hors marché à réaliser : - réparation canalisation effondrée : 2 solutions sont proposées par l'entreprise Poissonnet, une à 4 246.20 € HT et l'autre à 7 618.20 € HT selon le linéaire traité. Le Conseil décide de comparer les prix avec ceux pratiqués lors de la signature du marché et de consulter d'autres entreprises.
- reprise canalisation devant chez Mr Soulas : devis non reçu

-CCPA : compétence voirie

Mr le Maire présente le dispositif tel qu'il a été voté lors du dernier Conseil Communautaire. La voirie hors agglomération sera entretenue par la CCPA. La voirie en agglomération, ainsi que la peinture, les bornes incendie et l'éclairage seront assurés par les communes. Le budget alloué à Martinet sera de 26 948 + 13 111 (subv Conseil Général) = 40 059 €/an. Le choix des travaux à effectuer se fera toujours suivant les propositions des commissions voirie des communes.

-Questions diverses :

- Mr le Maire informe le conseil que des jeunes ont demandé à pouvoir utiliser la salle de sports pendant les vacances. Compte tenu des travaux effectués cette année, Mr le Maire propose de ne pas accéder à cette demande. Sachant que les associations sportives de la commune disposent de la clé, il propose que ce soit ces dernières qui puissent donner les clés aux jeunes adhérents qui le demandent, sous leur responsabilité. Vote du Conseil : 9 oui, 1 non. Les clés seront donc remises aux jeunes par les associations, sous leur responsabilité.
- Date goûter des anciens : 14 décembre 2013
- Venue de Fàragàu : réception à la mairie le 8 août 2013 à 11h00
- Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Mr Bironneau concernant les problèmes d'eaux pluviales qui s'écoulent de la route vers son terrain. Des travaux seront à prévoir.

Prochaine réunion le jeudi 5 septembre 2013 à 20h30 à la Mairie

En Mairie le 19 juillet 2013
Le Maire

